



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le cinq du mois de mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOURRIER, Maire.

Présents : MM. AMIOT Catherine, DEBARLE Patrick, DESPORTES Philippe, LEMERCIER Florence, MACQUET Laurent, MOREAU Pierre, NOILOU Jean Claude, PESSAUX Michel, PIFFARD Valérie, SANTENAC Rachel, SIMON Alain.

Absents excusés : Mmes BIDAULT Bénédicte, PREZELIN Laëtitia.

Pouvoir : Mme BIDAULT Bénédicte à SANTENAC Rachel
Mme PREZELIN Laëtitia à M. DESPORTES Philippe

Secrétaire de séance : Mme LEMERCIER Florence

Convocation du 24/02/2015

ORDRE DU JOUR

- 1) Subventions 2015 « Ass. Le Lien »**
- 2) Machine à pain**
- 3) CCHA – Groupement de commande Voirie –**
- 4) Achat terrain à l'euro symbolique**
- 5) Comptes de Gestion 2014** (*Caisse des Ecoles – Assainissement – Commune*)
- 6) Comptes Administratif 2014** (*Caisse des Ecoles – Assainissement – Commune*)
- 7) Affectations des Résultats 2014** (*Caisse des Ecoles – Assainissement – Commune*)
- 8) Approbation des Restes à Réaliser**
- 9) Budgets Primitifs 2015** (*Caisse des Ecoles – Assainissement – Commune*)
- 10) Informations – Questions diverses**

M. le Maire demande d'ajouter trois sujets à l'ordre du jour :

1-Modification du dossier DETR pour la salle de lecture

2- Admission en non valeur

3- Taux d'imposition

Approuvé à l'unanimité

I - SUBVENTION 2015 « ASS. LE LIEN »

Délibération n°2015030501

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association Le Lien demande une subvention supplémentaire du fait qu'ils reçoivent les Allemands cette année. Il demande donc 600 € au lieu de 200 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de la subvention à 600 €

II - MACHINE A PAIN

Délibération n°2015030502

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un entretien a eu lieu avec le boulanger de Morannes pour le dépôt d'un distributeur de baguettes sur la Commune. Un projet de convention a été établi entre le boulanger de Morannes et M. le Maire. M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public pour la machine à pain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 opposition, 1 abstention et 12 voix « pour »

- accepte la convention entre M. le Maire et M. MARTIN Patrick – boulanger de Morannes
- charge M. le Maire ou son représentant de faire les travaux d'une dalle de béton et d'un branchement électrique
- charge M. le Maire ou son représentant pour signer les documents nécessaires.

III – CCHA – VOIRIE GROUPEMENT DE COMMANDE –

Délibération n°2015030503

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs communes ont souhaité constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux d'entretien de leur voirie communale.

Monsieur le Maire, présente le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Haut-Anjou et les communes membres volontaires (Brissarthe, Champigné, Chemiré-sur-Sarthe, Cherré, Contigné, Juvardail, Sœurdrès) ainsi que son annexe financière, dont le coordonnateur serait la Communauté de Communes du Haut-Anjou.

Collectivité	Montant des participations		
		Fonctionnement (TTC)	Investissement
BRISSARTHE	Emplois partiels	6 501 €	
CHAMPIGNÉ	Emplois partiels	8 579 €	
	Curage	3 607 €	
CHEMIRÉ-SUR-SARTHE	Elagage	240 €	
CHERRÉ	Elagage	1260 €	
CONTIGNÉ	Elagage	792 €	
	Emplois partiels	2 208 €	
JUVARDEIL	Fauchage, élagage	1 026 €	
	Emplois partiels	7 214 €	
	Curage	1 114 €	
SŒURDRÈS	Elagage	1 260 €	
	Emplois partiels	6 301 €	
Communauté de Communes du Haut-Anjou	Fauchage, élagage	46 507 €	H.T. 117 600 € TTC 141 200 €
	Emplois partiels	85 302 €	
	Curage	33 698 €	
TOTAL :		205 609 €	141 200 €

Vu l'alinéa 2 de l'article 8 du code des marchés publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes, constitué des communes de Brissarthe, Champigné, Chemiré-sur-Sarthe, Cherré, Contigné, Juvardeil, Sœurdres et de la Communauté de Communes du Haut-Anjou, pour l'entretien de la voirie communale et intercommunale.
- Désigne la Communauté de Communes du Haut-Anjou représentée par sa Présidente, comme coordonnateur du groupement de commandes qui sera chargé de lancer la procédure d'appel d'offres selon la procédure adaptée ;
- La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et ses annexes ;
- Autorise Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Anjou ou son représentant à signer les marchés publics correspondants au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2015 aux articles 61523 du budget général de la Commune pour le montant indiqué dans l'annexe financière ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV – ACHAT DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE

Délibération n°2015030504

M. le Maire donne lecture d'un courrier des notaires GIRAUD-MIGOT-DUPONT du Lion d'Angers proposant d'acheter une bande de terrain cadastré D 951 à l'euro symbolique 4 chemin du Pin servant actuellement de trottoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'achat de la parcelle cadastrée D 951 pour l'euro symbolique
- charge M. le Maire ou son représentant pour signer les documents nécessaires à ce projet.

V – MODIFICATION DOSSIER DETR POUR CREATION SALLE DE LECTURE

Délibération n°2015030505

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un courrier de M. le Sous-Préfet de Segré nous informant que notre dossier de subvention au titre de la DETR programme 2015 déposé le 09 février 2015 était non éligible en totalité. Il nous demande donc de modifier ledit dossier portant sur des travaux de création d'une salle de lecture annexe à la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire propose donc la modification du dossier, à savoir :

- Création d'une salle de lecture annexe à la bibliothèque

Le Conseil Municipal,

Décide de déposer le dossier de demande de subvention et propose le plan de financement suivant :

Organisme ou Collectivité	Montant de la dépense	Taux d'aide	Montant de la participation	Année de programmation
D.E.T.R.	22 982.04	40 %	9 192.81	2015
Commune	22 982.04	60 %	13 789.23	2015

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- le plan de financement ci-dessus
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour effectuer les démarches et signer les documents nécessaires relatifs à ce sujet.

VI – ADMISSION EN NON VALEUR

Délibération n°2015030506

Mme BIRE Valérie – Trésorière municipale – demande la mise en non valeur d'une dette irrécouvrable datant de 2013 pour un montant de 71,50€.

Le conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la mise en non valeur d'une dette irrécouvrable pour un montant de 71,50 €.

Le crédit correspondant sera inscrit au compte 6541 au budget de l'exercice en cours de la commune.

VII – COMPTES DE GESTION 2014

a) Caisse des Ecoles

Délibération n°CE2015030501

Le Comité Caisse des Ecoles,

Considérant la régularité des opérations,

① Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

② Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections,

③ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	2 002,14 €	0 €	- 163,84 €	1 838,30 €

b) Assainissement

Délibération n°ASST2015030501

Le Conseil Municipal,

Considérant la régularité des opérations,

① Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

② Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections,

③ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
INVESTISSEMENT	10 679,88 €	0 €	2 781,27 €	13 461,15 €
FONCTIONNEMENT	- 1 952,95 €	0 €	2 217,51 €	264,56 €

c) Commune

Délibération n°2015030507

Le Conseil Municipal,

Considérant la régularité des opérations,

① Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

② Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections,

③ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
INVESTISSEMENT	- 12 155,31 €	0 €	- 9 157,02 €	- 21 312,33 €
FONCTIONNEMENT	106 507,91 €	21 155,31 €	46 917,29 €	132 269,89 €

VIII - COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

a) Caisse des Ecoles

Délibération n°CE2015030502

Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Réuni sous la présidence de M. l'Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Alain BOURRIER, Maire.

Après présentation du compte administratif et des décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après en avoir délibéré,

Le comité adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat d'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	19 310,64 €	19 146,80 €	-163,84 €	1 838,30 €

Monsieur le Président regagne la séance.

b) Assainissement

Délibération n°ASST2015030502

Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Réuni sous la présidence de M. l'Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 pour l'Assainissement, dressé par M. Alain BOURRIER, Maire

Après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat d'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
INVESTISSEMENT	2 804,99 €	5 586,26 €	2 781,27 €	13 461,15 €
FONCTIONNEMENT	5 971,65 €	8 189,16 €	2 217,51 €	264,56 €

M. le Maire regagne la séance.

c) Commune

Délibération n°2015030508

Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Réuni sous la présidence de M. l'Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Alain BOURRIER, Maire

Après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat d'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
INVESTISSEMENT	63 211,60 €	54 054,58 €	- 9 157,02 €	- 21 312,33 €
FONCTIONNEMENT	360 041,23 €	406 958,52 €	46 917,29 €	132 269,89 €

M. le Maire regagne la séance

IX – AFFECTATION DES RESULTATS 2014

a) Caisse des Ecoles

Délibération n°CE2015030503

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 du budget caisse des écoles, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif du budget caisse des écoles présente un résultat de fonctionnement excédentaire.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Caisse des Ecoles affecte les résultats de l'exercice 2014 :

- report en excédent de fonctionnement R 002: 1 838,30 €

b) Assainissement

Délibération n°ASST2015030503

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 du budget Assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif du budget Assainissement présente un résultat de fonctionnement déficitaire.

Constatant que le compte administratif du budget Assainissement présente un résultat d'investissement excédentaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal affecte les résultats de l'exercice 2014 :

- report en déficit de fonctionnement R 002: 264,56 €

- report en excédent d'investissement R 001: 13 461,15 €

c) Commune

Délibération n°2015030509

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 du budget Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement excédentaire.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'investissement déficitaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal affecte les résultats de fonctionnement de l'exercice 2014 :

- report en excédent de fonctionnement R 002 : 132 269,89 €

- report en déficit d'investissement D 001 : - 21 312,33 €

Affecte les résultats de fonctionnement de l'exercice 2014 :

- affectation en investissement au compte 1068 : 47 620,33 €

- report en fonctionnement compte 002 : 84 649,56 €

X - APPROBATION DES RESTES A RÉALISER

Délibération n°2015030510

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'ensemble des opérations d'investissement n'ont pas été réalisées dans leur totalité et qu'il est nécessaire de reporter en 2015 les sommes affectées en reste à réaliser dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un engagement

Budget Commune :	Recettes d'investissement	➔	9 747 €
	Dépenses d'investissement	➔	36 055 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de reporter les sommes ci-dessus.

XI – TAUX D'IMPOSITION 2015

Délibération n°2015030511

Après information sur l'évolution des bases données par le Trésorier, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour équilibrer le budget principal il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015
- APPROUVE les Taux d'Imposition 2015 ci-dessous.

Taxe d'Habitation : **15,30 %**

Taxe Foncière sur Bâti : **19,58 %**

Taxe Foncière Non-Bâti : **35,48 %**

XII – BUDGET 2015

a) Caisse des Ecoles

Délibération n°CE2015030504

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif annexe 2015, à savoir :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	:	20 100,00 €
RECETTES	:	20 100,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2015 de la caisse des écoles.

b) Assainissement

Délibération n°ASST2015030504

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif annexe 2015 de l'assainissement, à savoir :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	:	6 367,00 €
RECETTES	:	6 367,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	:	19 049,00 €
RECETTES	:	19 049,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2015 de l'assainissement.

c) Commune

Délibération n°2015030512

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2015, à savoir :

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES	:	470 755,00 €	DEPENSES	:	227 248,00 €
RECETTES	:	470 755,00 €	RECETTES	:	227 248,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2015 de la commune.

XIII – RAPPORT DES COMMISSIONS

Com. Culture et Loisirs → M. Pessaux

« Le printemps des poètes » organisé par la bibliothèque du 7 au 22/03.

Com Vie locale → Mme Amiot

Sollicitation du Conseil Municipal et des Brissarthois pour baptiser la salle des fêtes par le biais du Courrier de Brissarthe

XIV – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal le **Judi 2 avril 2015 à 20 h 30**

Sans autre question, la séance est levée à 23 h 30

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

BOURRIER Alain – Maire		LEMERCIER Florence	
MOREAU Pierre – Adjoint au Maire –		MACQUET Laurent	
SIMON Alain – Adjoint au Maire –		NOILOU Jean- Claude	
AMIOT Catherine – Adjointe au Maire –		PESSAUX Michel	
BIDAULT Bénédicte	Absente excusée Pouvoir à Mme Santenac	PIFFARD Valérie	
DEBARLE Patrick		PREZELIN Laëtitia	Absente excusée Pouvoir à M. Desportes
DESPORTES Philippe		SANTENAC Rachel	